

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Régimes sociaux et de retraite	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
PROGRAMME 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
1 – Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi	16
2 – Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion	17
3 – Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion	19
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Justification par action</i>	27
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	27
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	29
05 – Autres régimes	30
PROGRAMME 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	33
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Objectifs et indicateurs de performance	35
1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins	35
Présentation des crédits	37
Justification au premier euro	39
<i>Éléments transversaux au programme</i>	39
<i>Justification par action</i>	42
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	42
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	44
Opérateurs	46
<i>ENIM - Etablissement national des invalides de la marine</i>	46
PROGRAMME 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	53
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Objectifs et indicateurs de performance	55
1 – Optimiser la gestion des régimes	55
2 – Optimiser le taux de recouvrement	56
Présentation des crédits	58
Justification au premier euro	61
<i>Éléments transversaux au programme</i>	61
<i>Justification par action</i>	64
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	64
02 – Régime de retraite de la SEITA	64
04 – Caisse des retraites des régions ferroviaires d'outre-mer	65
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	66
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	66

MISSION
Régimes sociaux et de retraite

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission regroupe les subventions versées par l'État aux principaux régimes spéciaux de retraite (hors régimes de la fonction publique) et à un dispositif spécifique pour les conducteurs routiers. Plus en détail, il s'agit :

- des régimes de retraite dits « fermés » (qui n'accueillent plus de nouveaux affiliés), donc en déclin démographique (régime des personnels de la SNCF, dont le statut est fermé depuis le 1er janvier 2020, régime des mines qui ne compte plus qu'un nombre très réduit d'actifs, régimes de la SEITA, de la CRRFOM et de l'ORTF ; cf. description infra) ;
- des régimes de retraite dits « ouverts » qui assurent la couverture vieillesse des agents sous statut, pour la RATP, ou pour une profession particulière à savoir les marins, pour l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) ;
- du dispositif spécifique de congé de fin d'activité pour les conducteurs routiers (de camions et d'autocars).

Dans une moindre mesure que lors de l'exercice 2020, l'exercice 2021 demeure marqué par les conséquences de la crise sanitaire. Si les prestations servies par les différents organismes financés sur la mission n'ont été que faiblement affectées par l'épidémie de la Covid, la crise a bouleversé le fonctionnement des organismes, par le recours massif au télétravail. Cela s'est notamment traduit, budgétairement, par une priorisation des postes de dépenses ayant pour finalité l'adaptation des situations de travail et des processus métier, et, en regard, des plans de charge différés ou reportés, s'agissant des investissements notamment.

Dans ce contexte, à l'échelle de la mission l'exécution est très proche du niveau de la loi de finances pour 2021. En effet, en dépit des annulations sur le programme 195 (18,6 M€) et 198 (23 M€), l'ensemble des crédits ouverts (6 153,3 M€) a permis de couvrir les besoins de financement des différents programmes de la mission (6 108,3 M€ en CP). On peut toutefois préciser les faits marquants suivants :

- Concernant le programme 195, 2,4 M€ et 16,2 M€ ont été respectivement annulés en loi de finances rectificatives de juillet et de décembre 2021, principalement en raison du moindre besoin de financement du régime de retraite des mines, dont la population de bénéficiaires est en diminution constante ;
- Concernant le programme 197, l'exécution a été strictement conforme à la LFI 2021 ;
- Concernant le programme 198, la sous-exécution s'élève à 26 M€ par rapport à la LFI, avec une annulation de 23 M€ en LFR. La subvention d'équilibre de l'État a compensé les moindres cotisations dues aux exonérations au titre de l'activité partielle pour les salariés de la RATP et de la SNCF, de l'ordre de 8,6 M€ pour la RATP et de 20 M€ pour la SNCF.
- Concernant enfin le dispositif de congé de fin d'activité des routiers (CFA - pré-retraites des conducteurs routiers camions/autocars entre 57 et 62 ans) : l'exécution a été légèrement inférieure (-6,7 M€) à la LFI, notamment compte tenu de l'instauration par les partenaires sociaux, en 2020, d'un mécanisme de décote / surcote qui a pu retarder un certain nombre d'entrées dans le dispositif.

Enfin, les résultats des indicateurs de performance de la mission sont globalement conformes aux objectifs fixés par le projet annuel de performance (PAP) pour 2021. C'est notamment le cas pour les indicateurs de gestion des caisses. Les coûts des régimes sont désormais maîtrisés en raison notamment de la signature de conventions d'objectifs et de gestion à (COG) avec les quatre principales caisses. A ce titre, les COG de la CANSSM (2022-2024), de la RATP (2022-2026) et de l'Enim (2022-2026) ont été négociées en 2021 et renouvelées à compter de 2022. La COG de la SNCF est actuellement en cours de négociation.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Optimiser la gestion des régimes

Indicateur 1.1 : Coût unitaire d'une primo-liquidation de pensions de retraite

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire d'une primo-liquidation de pensions de retraite	€	425	427	421	410	410	Non déterminé

Commentaires techniques

L'indicateur est calculé, abstraction faite du changement de calcul pour la CRP RATP, afin de ne pas induire de rupture de série

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût unitaire moyen d'une primo-liquidation s'établit à 410 € en 2021, soit un niveau relativement stable par rapport à 2020.

S'agissant d'un indicateur rapportant les moyens consacrés au processus de primo-liquidation, au nombre de ces dernières, il est directement corrélé au nombre de départs annuels et à l'ajustement des moyens afférents, par nature relativement incompressibles. Compte tenu de la démographie des régimes (nombre de primo-liquidations en baisse), une tendance légèrement haussière de cet indicateur est attendue à l'avenir.

Régimes sociaux et de retraite

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			
Prévision	4 172 974 453	4 172 974 453	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	4 195 016 143	4 195 016 143	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-22 041 690	-22 041 690	
Exécution	4 168 116 500	4 168 968 500	
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins			
Prévision	809 570 163	809 570 163	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	809 570 163	809 570 163	
Exécution	809 570 163	809 570 163	
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers			
Prévision	1 130 067 497	1 130 067 497	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 148 714 460	1 148 714 460	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-18 646 963	-18 646 963	
Exécution	1 129 801 492	1 129 801 492	
Total Prévision	6 112 612 113	6 112 612 113	
Total Exécution	6 107 488 155	6 108 340 155	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 200 966 603 4 222 479 512	4 195 016 143 4 168 116 500	4 200 966 603 4 221 627 512	4 195 016 143 4 168 968 500
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 302 435 475 3 342 852 000	3 290 378 055 3 271 656 858	3 302 435 475 3 342 000 000	3 290 378 055 3 272 508 858
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	746 370 000 732 050 000	737 000 000 737 000 000	746 370 000 732 050 000	737 000 000 737 000 000
05 – Autres régimes	152 161 128 147 577 512	167 638 088 159 459 642	152 161 128 147 577 512	167 638 088 159 459 642
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	823 189 938 823 189 938	809 570 163 809 570 163	823 189 938 823 189 938	809 570 163 809 570 163
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	823 189 938 823 189 938	809 570 163 809 570 163	823 189 938 823 189 938	809 570 163 809 570 163
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 203 372 966 1 199 529 224	1 148 714 460 1 129 801 492	1 203 372 966 1 199 529 224	1 148 714 460 1 129 801 492
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605 1 056 165 042	1 011 251 217 993 162 126	1 062 671 605 1 056 165 042	1 011 251 217 993 162 126
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024 141 980 383	136 263 707 135 677 909	139 238 024 141 980 383	136 263 707 135 677 909
04 – Caisse des retraites des régions ferroviaires d'outre-mer	1 343 337 1 283 799	1 099 536 861 255	1 343 337 1 283 799	1 099 536 861 255
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000 100 000	100 000 100 202	120 000 100 000	100 000 100 202

Régimes sociaux et de retraite

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 200 966 603 4 222 479 512	4 195 016 143 4 168 116 500	4 200 966 603 4 221 627 512	4 195 016 143 4 168 968 500
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 200 966 603 4 222 479 512	4 195 016 143 4 168 116 500	4 200 966 603 4 221 627 512	4 195 016 143 4 168 968 500
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	823 189 938 823 189 938	809 570 163 809 570 163	823 189 938 823 189 938	809 570 163 809 570 163
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	10 195 065 10 195 065	10 195 065 10 173 849	10 195 065 10 195 065	10 195 065 10 173 849
Titre 6. Dépenses d'intervention	812 994 873 812 994 873	799 375 098 799 396 314	812 994 873 812 994 873	799 375 098 799 396 314
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 203 372 966 1 199 529 224	1 148 714 460 1 129 801 492	1 203 372 966 1 199 529 224	1 148 714 460 1 129 801 492
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 203 372 966 1 199 529 224	1 148 714 460 1 129 801 492	1 203 372 966 1 199 529 224	1 148 714 460 1 129 801 492
Total	6 227 529 507 6 245 198 674	6 153 300 766 6 107 488 155	6 227 529 507 6 244 346 674	6 153 300 766 6 108 340 155
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	10 195 065 10 195 065	10 195 065 10 173 849	10 195 065 10 195 065	10 195 065 10 173 849
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 217 334 442 6 235 003 609	6 143 105 701 6 097 314 306	6 217 334 442 6 234 151 609	6 143 105 701 6 098 166 306

PROGRAMME 198
**Régimes sociaux et de retraite des transports
terrestres**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marc PAPINUTTI

Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Responsable du programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Le programme « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » porte les dépenses de l'État découlant des engagements financiers de l'État envers des régimes spéciaux de retraite ou des dispositifs d'aide au départ spécifiques au secteur des transports terrestres. Ces obligations répondent à l'objectif de solidarité nationale au profit :

- de régimes spéciaux de retraite à la structure démographique déséquilibrée (agents du cadre permanent de la SNCF, agents du cadre permanent de la RATP) ;
- des conducteurs routiers (transport de marchandises et de voyageurs), pour lesquels des accords de branche ont créé le dispositif de congé de fin d'activité (CFA) auquel l'État s'est engagé à apporter une participation financière ;
- des régimes de retraite en extinction, ne disposant plus de cotisants (régimes de retraite d'anciens agents des chemins de fer et des transports urbains d'Afrique du Nord et d'outre-mer).

Aussi, le programme 198 comprend trois actions, présentant respectivement :

- la subvention au régime de retraite du personnel du cadre permanent de la SNCF (78,4 % des crédits inscrits en LFI) ;
- la subvention au régime de retraite du personnel du cadre permanent de la RATP (17,6 % des crédits) ;
- les subventions à d'autres régimes ou dispositifs de retraite du secteur des transports : congé de fin d'activité (CFA) des conducteurs routiers, pensions des anciens agents des chemins de fer d'Afrique du Nord et d'outre-mer et des anciens agents de certains chemins de fer secondaires (4 % des crédits).

L'État doit s'assurer de l'efficacité de l'organisation de ces régimes et de leur adaptation aux changements institutionnels qui s'imposent aux entreprises concernées. Cette obligation s'est illustrée au travers de la réforme des structures de gestion des régimes spéciaux de retraite des agents du cadre permanent de la RATP et de la SNCF.

Compte tenu de l'entrée en vigueur des normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS), il était nécessaire d'isoler les engagements de ces deux entreprises au titre des retraites de leurs agents. Ainsi la Caisse de retraite du personnel de la RATP (CRP RATP) et la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRP SNCF) ont été créées respectivement par les décrets du 26 décembre 2005 et du 7 mai 2007, à partir de services auparavant directement intégrés dans ces entreprises.

L'État contribue à l'équilibre financier de ces régimes dans des proportions importantes. Il est donc le garant de la bonne utilisation des deniers publics et veille à la bonne gestion de ces régimes par les caisses de retraite et organismes concernés. Dans ce cadre, l'État conclut régulièrement des conventions d'objectifs et de gestion (COG) portant sur des périodes de cinq ans avec la CRP-RATP et la CPRP-SNCF. Le présent rapport annuel de performances, miroir du projet annuel de performances pour l'année 2021, reprend dans différents indicateurs du programme 198 certains indicateurs de performance prévus par ces COG.

L'obligation susmentionnée s'illustre également par la réforme de 2008 de plusieurs régimes spéciaux de retraite, dont ceux du personnel du cadre permanent de la RATP et du personnel du cadre permanent de la SNCF, destinée à rapprocher progressivement ces régimes spéciaux de celui de la fonction publique. Ainsi, plusieurs décrets de 2008 ont appliqué à ces régimes les mesures de la réforme des retraites de 2003 qui concernaient la fonction publique (augmentation de la durée d'assurance pour le taux plein, décote et surcote, etc.).

De même, la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 a été appliquée, par des décrets spécifiques, à ces mêmes régimes. La mesure d'augmentation de l'âge de départ prévue par cette réforme prend à ce titre effet à partir du 1^{er} janvier 2017 afin de respecter le rythme de montée en charge prévu par la réforme de 2008.

Cette même loi de novembre 2010 a eu un effet immédiat sur les conducteurs routiers, salariés qui relèvent des régimes de retraite de droit commun, en particulier pour ce qui concerne le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans (report accéléré par l'article 88 de loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale). Ceci a conduit les partenaires sociaux à conclure l'accord du 30 mai 2011 portant adaptation des dispositions relatives aux congés de fin d'activité.

Les mesures générales de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ont été également appliquées aux régimes de retraite des personnels du cadre permanent de la SNCF et de la RATP selon les modalités définies par les décrets n° 2014-668 du 23 juin 2014 relatif au régime spécial de retraite du personnel de la RATP et n° 2014-772 du 27 juin 2014 relatif au régime spécial de retraite du personnel de la SNCF (hausse des cotisations et augmentation progressive de la durée d'assurance). Par ailleurs, en vertu de cette même loi, la revalorisation des pensions de retraite a été décalée au 1er octobre, à compter de l'année 2014. Depuis, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a décalé la date de revalorisation des pensions de retraite au 1^{er} janvier.

Les rapports d'activité des deux caisses de retraite retracent de manière détaillée la situation de ces régimes, les dernières évolutions et réformes et leurs impacts. Ces différentes réformes ont notamment eu pour effet de modifier peu à peu les comportements de départ en retraite des agents de la SNCF et de la RATP avec une augmentation progressive de l'âge moyen de départ.

La dernière évolution significative caractérisant ces régimes résulte de la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire. En application de l'article 3 de cette loi, le Groupe public ferroviaire a cessé de recruter au statut SNCF à compter du 1er janvier 2020, ce qui a eu pour effet de transformer la population des agents statutaires SNCF en un groupe fermé de cotisants. À compter de 2020, les personnels recrutés par la SNCF et ses filiales seront affiliés au régime général, la CNAV et l'Agirc-Arrco assurant l'encaissement de leurs cotisations ainsi que le paiement des droits futurs en découlant. Les implications de cette mesure pour l'équilibre financier du régime sont décrites dans la présentation de l'action n°03 du programme.

Les modalités d'équilibrage financier du régime spécial de la SNCF ont été ajustées par l'article 25 de la loi n° 2019-1446 de financement de la sécurité sociale pour 2020, qui dispose que le régime spécial des agents du cadre permanent de la SNCF est compensé, à compter de 2020, des pertes de ressources résultant de la fermeture du statut. Les modalités de cette compensation sont définies dans le cadre d'une convention tripartite, du 18 janvier 2021. Le dispositif a vocation à compenser à la CPRP SNCF le différentiel de cotisations, sur le périmètre des régimes de droit commun, liée à la fermeture du recrutement au statut, depuis le 1er janvier 2020, et à concurrence, à terme, des prestations qui seront à servir par la CNAV et l'Agirc-Arrco.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi

INDICATEUR 1.1 : Niveau des embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA

OBJECTIF 2 : Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion

INDICATEUR 2.1 : Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies

INDICATEUR 2.2 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite

INDICATEUR 2.3 : Taux de récupération des "indus"

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion

INDICATEUR 3.1 : Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies

INDICATEUR 3.2 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite

INDICATEUR 3.3 : Taux de récupération des "indus"

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi

INDICATEUR

1.1 – Niveau des embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Départs en CFA sur la période (a)	Nb	2193	2395	2200	2200	2357	2200
Nombre de conducteurs embauchés au titre du CFA (b)	Nb	1853	1080	1760	1760	1406	1760
Nombre de jeunes conducteurs embauchés au titre du CFA (c)	Nb	455	245	440	440	412	440
Pourcentage de conducteurs embauchés par rapport au nombre de départs au titre du dispositif de CFA (ratio b/a)	%	84,5	45	80	80	59,7	80
Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés par rapport au nombre total de conducteurs embauchés au titre du dispositif du CFA (ratio c/b)	%	24,55	23	25	25	29,3	25

Commentaires techniques

Source des données : Groupe KLESIA, gestionnaire du dispositif de congé de fin d'activité (marchandises et voyageurs)

La colonne « 2021 Prévision actualisée » a été ajustée par rapport aux données renseignées dans le PAP 2022. Le dispositif AGECEFA faisait défaut, seul le FONGECFA était pris en compte.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour rappel, les accords relatifs au dispositif CFA prévoient des embauches de jeunes conducteurs en contrepartie de l'entrée d'un conducteur senior dans le dispositif. Les accords du 11 mars 2014 portant aménagement du dispositif du congé de fin d'activité du transport de marchandises ont modifié les conditions en introduisant l'obligation du remplacement d'un salarié par un salarié cotisant au dispositif CFA dans le cadre des contreparties d'embauche.

Les entreprises ont donc trois mois pour effectuer les contreparties d'embauche. Ce délai de trois mois implique que le nombre de contreparties sera revu à la hausse au 31 mars 2022 ; l'année calendaire ne permettant pas complètement de rendre compte du nombre de contreparties réalisées par les entreprises sur l'exercice.

Au 31 décembre 2021, le ratio entre le nombre de conducteurs embauchés par rapport au nombre de départs au titre du dispositif de CFA est donc de 59,7 %, au lieu de 80% prévu en PAP 2021 :

- la baisse par rapport aux prévisions en PAP 2021 s'explique par deux facteurs :
 - la baisse de 20 % du nombre de conducteurs embauchés en CFA (numérateur) qui s'explique par le délai de trois mois pendant lequel les entreprises continuent d'embaucher au titre de 2021 et le gestionnaire continue de traiter les dossiers ;
 - la hausse de 7 % du nombre de départs en CFA sur la période (dénominateur)
- La hausse par rapport à 2020 s'explique par la réduction des conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement des entreprises du secteur et le retour à la normale dans la capacité d'analyse des dossiers par le gestionnaire.

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Objectifs et indicateurs de performance

Il faut noter que ces contreparties d'embauche ne constituent pas le but premier du dispositif du CFA mais plutôt une disposition d'accompagnement et qu'il est important de constater que la clause de difficulté économique, permettant aux entreprises de ne pas embaucher, a très peu été activée ces dernières années, ce qui est un indicateur de santé économique du secteur.

Enfin la part de jeunes conducteurs embauchés au titre du CFA progresse entre 2021 et 2020.

OBJECTIF

2 – Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion

INDICATEUR**2.1 – Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de gestion (a)	M€	24,7	24,00	26,0	26,1	25,2	26,0
Volume des prestations servies (b)	M€	5 307,90	5 272,50	5295,5	5 226,4	5218,0	5349,6
Ratio a/b	%	0,47	0,46	0,49	0,50	0,48	0,49

Commentaires techniques

Source des données : CPRPSNCF

Mode de calcul : rapport entre l'ensemble des coûts de gestion (dépenses de personnel, des services informatiques et d'entretien, frais d'administration générale ainsi que charges de trésorerie) et le montant de prestations (hors charges techniques, dotations aux provisions...).

INDICATEUR**2.2 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite	€	335	352	381	351	320	391

Commentaires techniques

Source des données : CPRPSNCF

Mode de calcul : rapport entre les frais de personnel (coûts directs exprimés par la masse salariale) et le nombre de liquidations effectuées sur l'année.

INDICATEUR**2.3 – Taux de récupération des "indus"**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de récupération des "indus"	%	93	92	94	94	95	94
Montant total des indus récupérés	€	6 960 000	6 950 000	6 960 000	Non déterminé	7 230 000	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : CPRPSNCF

Mode de calcul du taux de récupération des indus : nombre d'indus récupérés / nombre d'indus générés

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 : dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies**

La légère augmentation du ratio entre 2020 et 2021 est à rapprocher de l'augmentation des coûts de gestion entre les deux années (4,9%) sous l'effet de deux facteurs :

- D'une part, la crise sanitaire, qui a généré des sous-consommations plus importantes en 2020 qu'en 2021 (notamment sur les postes de formation du personnel et prestations intellectuelles).
- D'autre part, la répartition des coûts de gestion entre les caisses de prévoyance et de retraite, qui a évolué au regard d'une augmentation des effectifs sur le périmètre retraite, générant une hausse des coûts de gestion affectés au régime de retraite.

Le ratio 2021 (résultat provisoire) s'établit à 0,48%, soit une légère baisse par rapport à la prévision actualisée.

Cet écart est lié à la baisse des coûts de gestion affectés au régime de retraite entre la prévision et le réalisé.

La caisse a constaté une diminution de sa masse salariale et de ses autres charges de fonctionnement. Les hypothèses d'évolution de la masse salariale sont plus faibles dans le réalisé 2021 que dans la prévision 2021 en termes de coût moyen agent. Par ailleurs, les charges de fonctionnement présentent une baisse par rapport à la prévision en raison notamment de la crise sanitaire : moindres consommations sur certains postes de dépenses (études informatiques, frais de déplacements...).

Indicateur 2.2 : coût unitaire d'une primo-liquidation de pension de retraite

Le niveau du coût unitaire 2021 est plus faible que celui de 2020 en liaison avec la baisse de la masse salariale de 7 %. Cet effet est accentué par l'augmentation du nombre de primo-liquidations qui passe de 7 200 à 7 400 soit environ +3 %.

Le coût unitaire d'une primo-liquidation de l'année 2021 (320 €) est plus faible que la prévision actualisée (351 €) de -9 %.

Cela est principalement lié à la baisse de la masse salariale des agents affectés à la liquidation des pensions entre la prévision 2021 et le réalisé de la même année (- 9%).

Par ailleurs, le nombre de primo-liquidations est stable entre la prévision et le réalisé 2021 (-0,2 %).

La baisse du numérateur est à rapprocher, principalement, de la variation des hypothèses d'évolution de la masse salariale entre la prévision et le réalisé 2021 et, dans une moindre mesure, de la diminution de l'effectif affecté au processus de liquidation.

Indicateur 2.3 : taux de récupération des « indus »

Les montants ayant permis d'obtenir le taux 2021 sont :

Montant des indus détectés en 2020 : 7,59 M€

Montant des recouvrements relatifs à ces indus intervenus en 2020 et 2021 : 7,23 M€

Taux de récupération : 95 %

Le niveau de résultat de l'année 2021 (95 %) est supérieur aux taux de récupération constatés depuis le début de la COG ainsi qu'à la valeur prévisionnelle. Ces résultats sont en lien avec la mise en place de nouvelles organisation et méthodologie dans le recouvrement des créances.

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion****INDICATEUR****3.1 – Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de gestion (a)	M€	4,90	4,8	5,75	5,3	5,0	5,75
Volume des prestations servies (b)	M€	1 169	1 184	1 236	1 211,1	1 200,62	1 306
Ratio a/b	%	0,42	0,41	0,47	0,44	0,42	0,44

Commentaires techniquesSource des données : CRPRATPMode de calcul : rapport entre les frais de personnel, d'exploitation, d'informatique et de communication propres à la caisse et le volume des prestations servies (charges de pensions et de compensation).**INDICATEUR****3.2 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite	€	55	59	60	72,7	93,5	60

Commentaires techniquesSource des données : CRPRATPMode de calcul : rapport entre les frais de personnel affecté à la production (coûts directs exprimés par la masse salariale) et le nombre de liquidations effectuées dans l'année.**INDICATEUR****3.3 – Taux de récupération des "indus"**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de récupération des "indus"	%	82	88	75	75	51	75
Montant total des indus récupérés	€	72 633,53	169 038	Non déterminé	Non déterminé	228 309	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : CRPRATP

Mode de calcul du taux de récupération des indus : nombre d'indus récupérés / nombre d'indus générés

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 3.1 : dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies

La CRP-RATP élabore son budget prévisionnel de gestion administrative sur la base des données démographiques, établies par son actuairer, relatives au nombre de salariés de la RATP remplissant les conditions pour liquider leur pension de retraite dans l'année.

En 2021, la légère différence entre les prévisions actualisées et le réalisé s'explique par le fait que le nombre de liquidations a été légèrement inférieur au nombre de liquidations envisagées pour établir le budget de la caisse, ainsi que par la baisse de la pension moyenne pour le flux de départ, ce dernier étant constitué majoritairement d'agents d'exécution plutôt que de cadres.

Indicateur 3.2 : coût unitaire d'une primo-liquidation de pension de retraite

Il convient de rappeler que la CRP-RATP, suivant les préconisations de la direction de la sécurité sociale, a fait évoluer sa comptabilité analytique et a commencé à mesurer de manière plus rigoureuse et précise les coûts afférents à la seule activité de primo liquidation d'une pension (contrairement aux chiffres remontés jusqu'en 2021).

La caisse a ainsi exclu des modalités de calcul ce qui ne relève pas d'une primo liquidation au sens littéral (mise à jour de dossier, réversion, attribution postérieure d'avantages familiaux, accueil téléphonique...), tout en intégrant les charges de personnel du service de contrôle (depuis 2021).

Ainsi la réalisation 2019 à hauteur de 59 € est portée à 70 € en intégrant les charges de personnel du service de contrôle :

	2020 Réalisation	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation
Coût d'une primo liquidation de pension de retraite	70	72,7	93,5

En 2021, l'ensemble des frais de personnel liés à la liquidation ont été chiffrés à 0,2M€ (pour 0,13 M€ en 2020) et le nombre de dossiers traités (liquidés dans l'année) s'est élevé à 2138 (pour 2197 en 2020).

Le coût unitaire d'une primo-liquidation, estimé pour 2021, est de 93,5 €. Ce chiffre est à comparer d'une part avec le coût de 70 €, réalisé en 2020 et d'autre part avec celui de 72,7 €, actualisé par la caisse en juin 2021.

La hausse de ce coût par rapport à 2020 et par rapport à l'estimation pour 2021 s'explique principalement par la baisse du nombre de dossiers liquidés.

Il convient de noter que la faiblesse des effectifs concernés (moins de 10 ETP/an) et la relative modestie du nombre de pensions primo-liquidées (un peu plus de 2000) dans le ratio induisent une forte sensibilité à la moindre variation d'un des deux paramètres du calcul.

Indicateur 3.3 : taux de récupération des « indus »

Il convient de rappeler la particularité de l'indicateur de la CRP RATP sur la COG 2017-2021, contrairement à d'autres organismes : l'objectif de récupération était fixé à 18 mois. A partir de 2022, la caisse passera à un délai de recouvrement de 24 mois, soit six mois supplémentaires, afin de se caler sur les autres organismes, y compris de droit commun comme la CNAV notamment.

En 2021, la baisse du taux tient à la majoration des indus de près de 30% par rapport à 2020, pour un montant de 228309 €, du fait de deux dossiers représentant près de 41 % du montant total des indus, et dont le recouvrement est faible (respectivement de 1.66 % et 0.16 % par mois) compte tenu de leur particularité (contentieux en cours).

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 290 378 055 3 271 656 858		3 290 378 055 3 271 656 858	3 290 378 055
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	737 000 000 737 000 000		737 000 000 737 000 000	737 000 000
05 – Autres régimes	167 638 088 159 459 642		167 638 088 159 459 642	167 638 088
Total des AE prévues en LFI	4 195 016 143		4 195 016 143	4 195 016 143
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-22 041 690		-22 041 690	
Total des AE ouvertes	4 172 974 453		4 172 974 453	
Total des AE consommées	4 168 116 500		4 168 116 500	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 290 378 055 3 272 508 858		3 290 378 055 3 272 508 858	3 290 378 055
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	737 000 000 737 000 000		737 000 000 737 000 000	737 000 000
05 – Autres régimes	167 638 088 159 459 642		167 638 088 159 459 642	167 638 088
Total des CP prévus en LFI	4 195 016 143		4 195 016 143	4 195 016 143
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-22 041 690		-22 041 690	
Total des CP ouverts	4 172 974 453		4 172 974 453	
Total des CP consommés	4 168 968 500		4 168 968 500	

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 302 435 475 3 342 852 000	3 302 435 475	3 302 435 475 3 342 852 000
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	746 370 000 732 050 000	746 370 000	746 370 000 732 050 000
05 – Autres régimes	152 161 128 147 577 512	152 161 128	152 161 128 147 577 512
Total des AE prévues en LFI	4 200 966 603	4 200 966 603	4 200 966 603
Total des AE consommées	4 222 479 512		4 222 479 512

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF	3 302 435 475 3 342 000 000	3 302 435 475	3 302 435 475 3 342 000 000
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP	746 370 000 732 050 000	746 370 000	746 370 000 732 050 000
05 – Autres régimes	152 161 128 147 577 512	152 161 128	152 161 128 147 577 512
Total des CP prévus en LFI	4 200 966 603	4 200 966 603	4 200 966 603
Total des CP consommés	4 221 627 512		4 221 627 512

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4 222 479 512	4 195 016 143	4 168 116 500	4 221 627 512	4 195 016 143	4 168 968 500
Transferts aux ménages	0	165 638 088	0	0	165 638 088	0
Transferts aux autres collectivités	4 222 479 512	4 029 378 055	4 168 116 500	4 221 627 512	4 029 378 055	4 168 968 500
Total hors FdC et AdP		4 195 016 143			4 195 016 143	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-22 041 690			-22 041 690	
Total*	4 222 479 512	4 172 974 453	4 168 116 500	4 221 627 512	4 172 974 453	4 168 968 500

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/03/2021				852 000				
Total				852 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						22 041 690		22 893 690
Total						22 041 690		22 893 690

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général				852 000		22 041 690		22 893 690

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF		3 290 378 055 3 271 656 858	3 290 378 055 3 271 656 858		3 290 378 055 3 272 508 858	3 290 378 055 3 272 508 858
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP		737 000 000 737 000 000	737 000 000 737 000 000		737 000 000 737 000 000	737 000 000 737 000 000
05 – Autres régimes		167 638 088 159 459 642	167 638 088 159 459 642		167 638 088 159 459 642	167 638 088 159 459 642
Total des crédits prévus en LFI *	0	4 195 016 143	4 195 016 143	0	4 195 016 143	4 195 016 143
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-22 041 690	-22 041 690		-22 041 690	-22 041 690
Total des crédits ouverts	0	4 172 974 453	4 172 974 453	0	4 172 974 453	4 172 974 453
Total des crédits consommés	0	4 168 116 500	4 168 116 500	0	4 168 968 500	4 168 968 500
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 857 953	+4 857 953		+4 005 953	+4 005 953

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 195 016 143	4 195 016 143	0	4 195 016 143	4 195 016 143
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	4 195 016 143	4 195 016 143	0	4 195 016 143	4 195 016 143

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	167 800 646	167 800 646	0	167 800 646	167 800 646
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	167 800 646	167 800 646	0	167 800 646	167 800 646

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 4 172 974 453	CP ouverts en 2021 * (P1) 4 172 974 453
AE engagées en 2021 (E2) 4 168 116 500	CP consommés en 2021 (P2) 4 168 968 500
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 852 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 857 953	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 4 168 116 500

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 852 000					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 852 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 852 000	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2021 (E2) 4 168 116 500	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 4 168 116 500	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Régime de retraite du personnel de la SNCF		3 290 378 055	3 290 378 055		3 290 378 055	3 290 378 055
		3 271 656 858	3 271 656 858		3 272 508 858	3 272 508 858

La Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la société nationale des chemins de fer français (CPRP-SNCF) porte tous les flux financiers relatifs à la branche vieillesse du régime de retraite du personnel du cadre permanent de la SNCF. La contribution de l'État, qui permet d'assurer l'équilibre du régime de retraite, est versée directement à la CPRP-SNCF par le biais de l'action 03 du programme 198.

La CPRP-SNCF présente une exécution de 3 252,4 M€ sur les 3 272,5 M€ versés par l'État en 2021. L'écart de 20,1 M€ visible entre ces deux montants a été destiné à l'apurement de la dette de l'État vis-à-vis de la caisse de la SNCF constatée en fin d'exercice 2020 (15,4 M€), soit une créance de 4,7 M€.

Si les montants attribués dans ce programme sont usuellement identiques entre AE et CP, un écart de 852 000€ est visible cette année (3 271 656 858 d'AE et 3 272 508 858 de CP). Cet écart tient à un report de CP qui n'a pu être engagé en 2020. Il correspond au 13ème acompte CPRP SNCF de 2020.

Il faut préciser que la clôture des comptes 2021 de la CPRP SNCF est opérée fin février 2022.

Le montant de la subvention d'équilibre inscrit en LFI au titre du régime spécial de la SNCF est de 3 290,4 M€ pour 2021. Ce montant correspond à la prévision transmise par la Caisse à la Direction du Budget en mai 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 290 378 055	3 271 656 858	3 290 378 055	3 272 508 858
Transferts aux autres collectivités	3 290 378 055	3 271 656 858	3 290 378 055	3 272 508 858
Total	3 290 378 055	3 271 656 858	3 290 378 055	3 272 508 858

Le montant de la dotation d'équilibre versée par l'État est calculé sur la base du compte de résultat prévisionnel de la caisse figurant ci-dessous. Les charges de pensions et les produits de cotisations sont les éléments principaux de ce compte de résultat.

Charges				Produits			
	LFI 2021 (A)	Exécution (B)	Écarts		LFI 2021 (A)	Exécution (B)	Écarts
			(A – B)				(A – B)
			Masse des pensions				5 246,1

	Charges				Produits		
	LFI 2021 (A)	Exécution (B)	Écarts		LFI 2021 (A)	Exécution (B)	Écarts
Gestion administrative	26	25.4	0,6	Subvention de l'État	3 290,4	3 252,4	38
Charges financières et divers	0	0	0	Produits financiers et divers	0,8	0,5	0.3
Compensation démo (-)	0	0	0	Compensation démo (+) et Comp° CNAV/AGIRC-ARCCO	61,2	78.90	-17,7
TOTAL	5 272,1	5 243.4	28,7	TOTAL	5 272,1	5 243,4	28,7

L'exécution 2021 (3 252,4 M€) est inférieure à la prévision initiale (3 290,4 M€) de 38 M€.

Cet écart est principalement lié aux facteurs suivants : une baisse des charges de pension plus accentuée que la baisse de cotisations, des recettes tirées des compensations plus importantes.

Les charges de pensions 2021, à hauteur de 5 218 M€, ont diminué de 28,1 M€ par rapport à la prévision initiale. Les principaux facteurs à l'origine de cette baisse sont :

- une variation des effectifs pensionnés, du fait d'une légère surmortalité, d'une part, et de moindres départs en retraite, d'autre part ;
- la différence entre l'hypothèse de revalorisation des pensions en PLF 2021 (0,6%) et celle réellement appliquée (0,4%).

Les cotisations perçues par la Caisse, qui représentent 1 911,6 M€, ont diminué de 8,1 M€ par rapport aux prévisions en PLF 2021.

Cette diminution est le solde d'effets minorants et majorants, principalement :

- la mise en œuvre par la SNCF du dispositif d'activité partielle pour la période de janvier à août 2021 dont l'impact représente -20 M€ ainsi que le reliquat du dispositif d'activité partielle mis en œuvre en 2020 par la SNCF et enregistré en 2021 dont l'impact s'élève à -3 M€ ;
- la récupération par la SNCF de cotisations relatives aux congés de paternité au titre des années 2015 à 2018 dont l'impact représente -5 M€ ;
- l'actualisation du taux T1 provisionnel 2021 entraînant une diminution des cotisations de -4 M€ ;
- l'actualisation du taux T1 définitif 2020 entraînant une majoration des cotisations de 2 M€ ;
- la moindre baisse de l'assiette des cotisations générant un écart de +21,9 M€.

En 2021, la Caisse a reçu 58,3 M€ au titre de la compensation démographique vieillesse (montant fixé par arrêté) contre un produit estimé à 30,0 M€ dans la prévision initiale. Cela génère une augmentation du poste de 28,3 M€.

Par ailleurs, l'exécution 2021 tient compte d'un acompte au titre des compensations CNAV/AGIRC-ARRCO de 20,6 M€ contre un produit estimé à 31,2 M€ dans la prévision initiale. L'écart de 10,6 M€ est à rapprocher de l'évolution du produit de compensation démographique vieillesse.

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | Justification au premier euro

ACTION

04 – Régime de retraite du personnel de la RATP

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Régime de retraite du personnel de la RATP		737 000 000	737 000 000		737 000 000	737 000 000
		737 000 000	737 000 000		737 000 000	737 000 000

La Caisse de retraite du personnel de la Régie autonome des transports parisiens (CRP-RATP) porte tous les flux financiers relatifs au régime de retraite du personnel du cadre permanent de la RATP. La contribution de l'État, qui permet d'assurer l'équilibre du régime de retraite, est versée directement à la CRP-RATP par le biais de l'action 04 du programme 198.

Il faut préciser que la clôture des comptes 2021 de la CRP-RATP est opérée en mars 2022.

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'écart entre le besoin réel de l'action 4 de 737 M€ et le besoin prévisionnel de contribution d'équilibre de 737 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	737 000 000	737 000 000	737 000 000	737 000 000
Transferts aux autres collectivités	737 000 000	737 000 000	737 000 000	737 000 000
Total	737 000 000	737 000 000	737 000 000	737 000 000

Les crédits inscrits sur cette action financent la dotation d'équilibre versée par l'État à la CRP-RATP. Le montant de cette subvention est calculé sur la base du compte de résultat prévisionnel de la caisse figurant ci-dessous.

Les charges de pensions et les produits de cotisations sont les éléments principaux de ce compte de résultat.

Charges				Produits			
	LFI 2021 (A)	Exécution (B)	Ecart (A – B)		LFI 2021 (A)	Exécution (B)	Ecart (A – B)
Masse des pensions	1214,8	1199	15,8	Masse des cotisations	508,3	488,8	19,5
Autres charges	0,4	0,7	-0,3	Subvention de l'État	737	737	0,00
				Produits financiers et divers	0,5	1,1	-0,6
Compensation démo (-)	30,6	27	3,6	Compensation démo (+)	0	6	-6
TOTAL	1245,8	1226,7	19,1	TOTAL	1245,8	1232,9	12,9

Les écarts, n'ayant en l'occurrence pas eu de conséquence sur le montant de la subvention d'équilibre, sont principalement lié aux facteurs suivants :

- La variation à la baisse de la masse des pensions principalement due à un effet de structure sur la pension moyenne. En effet, les départs ont majoritairement concerné des agents d'exécution plutôt que des cadres, faisant relativement baisser la pension moyenne par rapport aux projections.
- La masse des cotisations en retrait, notamment du fait de la mise en œuvre en 2021 du chômage partiel pour une partie des agents de la RATP (8,6 M€).

Il convient de noter que le déficit technique de l'exercice 2021 (7,92M€) est couvert par la trésorerie, établie à 21,8 M€ fin 2021, la subvention n'ayant pas vocation à équilibrer un éventuel déficit de gestion mais à compenser le surcoût du régime spécial de retraite du personnel de la RATP, par rapport au régime général.

ACTION

05 – Autres régimes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Autres régimes		167 638 088	167 638 088		167 638 088	167 638 088
		159 459 642	159 459 642		159 459 642	159 459 642

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	167 638 088	159 459 642	167 638 088	159 459 642
Transferts aux ménages	165 638 088		165 638 088	
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	159 459 642	2 000 000	159 459 642
Total	167 638 088	159 459 642	167 638 088	159 459 642

L'exécution de l'action 5 se décompose, en 2021, de la manière suivante :

	LFI 2021	Exécution	Ecart
AFN CRP RATP	350 857	273 720,21	- 77 137
AFN CPRP SNCF	21 440 000	20 094 416	- 1 345 584
Pensions des anciens agents des chemins de fer d'Afrique du Nord et d'outre-mer	45 000	37 744,59	- 7 255
Pensions de certains anciens agents des chemins de fer secondaires via l'ancienne Caisse autonome mutuelle de retraite (CAMR)	33 000	11 159,42	- 21 841
Congé de fin d'activité des conducteurs routiers	143 769 231	137 635 099,37	- 6 134 132
Complément de pension des conducteurs routiers	2 000 000	1 407 502,41	- 592 498
TOTAL	167 638 088	159 459 642	- 8 178 446

En 2021, une moindre consommation de 8 178 446€ est constatée et s'explique principalement :

- Par une légère surévaluation du nombre de départ en CFA prévu en 2020 au moment de l'élaboration du budget 2021. La subvention prévisionnelle de l'État étant en constante progression (+13,1% par rapport à 2020) du fait de l'augmentation continue des entrées dans le dispositif depuis 2018. Les effectifs prévisionnels sont calculés à partir des tables de mortalité. Les prestations moyennes sont revalorisées au 1^{er} avril, de chaque, année, selon les hypothèses d'inflation : 1,1% en 2021, 1,4% en 2022, 1,8% en 2023. Les contributions de l'État permettent d'équilibrer les comptes du gestionnaire du dispositif de CFA (Klésia). En 2021 il était prévue l'ouverture de 190 dossiers pour l'AGECFA soit -1,4% d'allocations versées (-0,2 M€ par rapport à 2020) et l'ouverture de 2200 dossiers et clôture de 1874 dossiers pour le FONGECFA, soit +7,0% d'allocations versées (+14,0 M€).
- Par une variation entre les prévisions et la réalisation 2021 en ce qui concerne les crédits destinés aux pensions garanties des anciens agents des chemins de fer d'Afrique (Afrique du Nord, Niger-Méditerranée, réseau franco-éthiopien) et des autres régimes en extinction (chemin de fer de La Mure et Transports en commun de la région lyonnaise) ainsi que les compléments de pension de la CARCEPT. Les crédits alloués à ces régimes étant calculés sur la base de prévisions démographiques, cela implique des risques de variation entre les prévisions et la réalisation.

PROGRAMME 197
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Eric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Précisions sur le changement de responsable du programme

A partir du 1^{er} mars 2022 le programme 197 est porté par la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA).

L'objectif général poursuivi par le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » est identique à celui de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) qui, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'usager (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable. Le statut de l'Enim est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la Mer, du Budget et de la Sécurité sociale, et son siège est localisé à Périgny depuis 2012.

En 2021, l'Enim a poursuivi la maîtrise de la qualité des prestations de services, et d'efficience de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016-2020. Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L.711-1 du code de la sécurité sociale, pour lequel le programme 197, principal contributeur aux ressources de l'établissement, verse une subvention pour charges de service public de gestion au gestionnaire du régime (Enim), ainsi qu'une subvention participant au financement des pensions et des dispositifs d'action sociale en lien avec le risque vieillesse. Le régime social offre une protection contre le risque vieillesse assuré par la Caisse de retraites des marins régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de la pêche et de la plaisance, et il assure également la couverture des risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié. L'Enim développe en complément une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer. L'Enim est enfin en charge de la liquidation et du recouvrement des cotisations des marins et armateurs. Cette dernière activité a toutefois vocation à être transférée à l'ACOSS dans les prochaines années.

L'Enim a disposé en 2021, en tant qu'établissement public, d'une subvention de l'État versée via le programme 197 de 809 570 163 € en AE et en CP. Les dépenses de l'établissement sont constituées à plus de 97% de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La nature même de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépendant des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 1 € de pension

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement « global »

Objectifs et indicateurs de performance

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins****INDICATEUR****1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	767	809	807	773	791	705

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

INDICATEUR**1.2 – Dépenses de gestion pour 1 € de pension**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coûts de gestion (a)	M€	9,6	9,5	9,7	9,6	9,7	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1018,1	1006,4	1011	999,4	991	1025
Ratio (a/b)	c€	0,94	0,95	0,96	0,96	0,98	0,81

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement.

INDICATEUR**1.3 – Taux de recouvrement « global »**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Échéance : 3 mois	%	93	94	94	94	80	Non déterminé
Échéance : 1 an	%	99,1	97,5	99	99	99,24	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer, compte tenu des situations particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut exclusivement porté sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'Enim. Le taux de réalisation à 1 an pour l'année N est une prévision, l'analyse comptable des données sera effective au 31 décembre de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Enim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- Pour l'indicateur 1.1, le coût unitaire constaté pour 2021 est supérieur à la prévision en raison d'un volume de pension effectivement concédé inférieur à la prévision (4 207 prévu au PAP 2021). A noter toutefois que cet indicateur repose sur un nombre de primo-liquidations et un effectif dédié à cette activité limités ;
- Pour l'indicateur 1.2, le montant des coûts de gestion 2021 est supérieur de 0,8% par rapport à la prévision. On observe parallèlement que les dépenses techniques sont inférieures de 2% par rapport aux prévisions. D'où un ratio légèrement supérieur à la prévision (0,98 contre 0,95 prévu) ;
- Pour l'indicateur 1.3, le taux de recouvrement s'élève à 99,24 % au 31 décembre 2021 contre 99,11 % au 31 décembre 2020. L'amélioration du taux est liée à la mise en place d'actions de ciblage des poursuites. Les créances faisant l'objet d'une procédure collective sont plus faibles qu'en 2020 (ouverture de procédures collectives pour un montant total de 230 004 € en 2021 contre 541 275 € en 2020).

Le taux de recouvrement à 3 mois n'est plus suivi. L'échéance à 1 mois fait en revanche l'objet d'un suivi : cet indicateur, qui concerne la France métropolitaine uniquement, permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales. Le taux de recouvrement atteint 80 %, en baisse notable par rapport à 2020. Cette baisse est liée au transfert du recouvrement des cotisations sociales à l'URSSAF au 01/01/2021, ce qui a entraîné l'émission de titres ENIM (T4 2020) et de titres URSSAF au 1^{er} trimestre 2021. Cette situation s'est traduite par une augmentation des demandes de délais de paiement.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 173 849	799 375 098 799 396 314	809 570 163 809 570 163	809 570 163
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	799 375 098	809 570 163	809 570 163
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	809 570 163 (hors titre 2)		809 570 163	
Total des AE consommées	10 173 849	799 396 314	809 570 163	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 173 849	799 375 098 799 396 314	809 570 163 809 570 163	809 570 163
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	799 375 098	809 570 163	809 570 163
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	809 570 163 (hors titre 2)		809 570 163	
Total des CP consommés	10 173 849	799 396 314	809 570 163	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
	10 195 065	812 994 873		823 189 938
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
Total des AE consommées	10 195 065	812 994 873		823 189 938

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
	10 195 065	812 994 873		823 189 938
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
Total des CP consommés	10 195 065	812 994 873		823 189 938

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 173 849
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 195 065	10 173 849
Titre 6 – Dépenses d'intervention	812 994 873	799 375 098	799 396 314	812 994 873	799 375 098	799 396 314
Transferts aux ménages	0	799 375 098	0	0	799 375 098	0
Transferts aux autres collectivités	812 994 873	0	799 396 314	812 994 873	0	799 396 314
Total hors FdC et AdP		809 570 163			809 570 163	
Total*	823 189 938	809 570 163	809 570 163	823 189 938	809 570 163	809 570 163

* y.c. FdC et AdP

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		809 570 163 809 570 163	809 570 163 809 570 163		809 570 163 809 570 163	809 570 163 809 570 163
Total des crédits prévus en LFI *	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163
Total des crédits consommés	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	809 591 379	809 591 379	0	809 591 379	809 591 379
Amendements	0	-21 216	-21 216	0	-21 216	-21 216
LFI	0	809 570 163	809 570 163	0	809 570 163	809 570 163

Un amendement n°1251 est venu minorer de 21 216 € en AE et en CP les crédits du PLF afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du PLF pour 2021.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'a été réalisée en 2021.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pas de décret sur l'exercice budgétaire 2021 portant virement de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général. Le total de la réserve de précaution a été dégelé sur le programme 197, soit 32 145 304 € en AE et en CP

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	32 145 304	32 145 304	0	32 145 304	32 145 304
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	32 145 304	32 145 304	0	32 145 304	32 145 304

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 32 145 304€. Elle a entièrement été mobilisée à la fin de l'année pour permettre le paiement des pensions de retraite.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 809 570 163	CP ouverts en 2021 * (P1) 809 570 163
AE engagées en 2021 (E2) 809 570 163	CP consommés en 2021 (P2) 809 570 163
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 809 570 163
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 809 570 163	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -809 570 163
AE engagées en 2021 (E2) 809 570 163	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 809 570 163
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Justification par action

ACTION

01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		809 570 163	809 570 163		809 570 163	809 570 163
		809 570 163	809 570 163		809 570 163	809 570 163

En tant que régime de retraite des marins, l'Enim sert des pensions de retraite après les avoir liquidées sur la base des durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants droit de la métropole, des départements d'outre-mer ainsi que des collectivités d'outre-mer. Ces pensions sont liquidées et mises en paiement par le département des politiques sociales maritimes de retraite de l'Enim.

La subvention de l'État est destinée en totalité au financement du régime de retraite des marins, L'Enim bénéficie également de compensations et transferts, ainsi que de la prise en charge de cotisations par l'État et autres produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10% des recettes).

En 2021, les versements de l'Enim ont concerné 106 327 pensions de retraite (107 938 en 2020) et se sont élevés à 990,5 M€ (1 006,4 M€ en 2020). Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme 197 a apporté 809,6 M€ en recettes, soit 81,7% du coût des pensions versées. Les autres ressources de l'Enim ont été les cotisations et les compensations d'exonérations (135,3 M€, contre 131,6 M€ en 2020 – représentant moins de 13 % des recettes de la branche), la compensation généralisée vieillesse (79 M€) et les remboursements du Fonds Solidarité Vieillesse du coût de certains dispositifs de solidarité (3,7 M€), ainsi que d'autres recettes plus limitées.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 173 849
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 173 849	10 195 065	10 173 849
Titre 6 : Dépenses d'intervention	799 375 098	799 396 314	799 375 098	799 396 314
Transferts aux ménages	799 375 098		799 375 098	
Transferts aux autres collectivités		799 396 314		799 396 314
Total	809 570 163	809 570 163	809 570 163	809 570 163

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'Enim a été en 2021 de 10,17 M€ (10,2 M€ en 2020), et n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse (11,3 M€). Cet écart est imputable, d'une part, au fonctionnement informatique dont certaines dépenses qui devaient initialement être réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement afin d'adapter la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché et, d'autre part, à l'évolution de la clé de répartition des charges de gestion de l'établissement entre la branche vieillesse et la branche maladie. Les charges de personnel sont en revanche légèrement en diminution avec 18,6 M€ contre 18,9 M€ en 2020, conformément aux orientations de la COG (convention d'objectifs et de gestion).

Ainsi, la tendance des dépenses de gestion de l'Enim s'est poursuivie toute au long de la nouvelle COG 2016-2020, prolongée d'un an par avenant, qui prévoyait de réduire les dépenses de fonctionnement dès 2017 :

- la masse salariale des personnels pour la branche vieillesse a été de 6,8 M€ en 2021, elle représente le poste de dépenses de gestion le plus élevé de la branche (60 % du total) (1) ;
- les dépenses de logistique pour 1,2 M€ en légère baisse par rapport en 2020 (2) ;
- les dépenses informatiques se maintiennent à 1,6 M€,

Les dotations aux amortissements à 1,6 M€ sont supérieures de 15% à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des dotations aux provisions, cet effet étant accentué par l'évolution de la clé de répartition en défaveur de la branche « Vieillesse ».

(1) - Part des dépenses de personnels dédiés à la branche d'activité vieillesse dont le centre des pensions de Paimpol, 50 % pour le centre de cotisations des marins et des armateurs et le coût du personnel support au prorata du poids des personnels dédiés à la branche sur l'effectif total.

(2) - Au prorata des dépenses totales selon le poids des personnels sur l'effectif total dès lors qu'il n'est pas possible de rattacher une dépense à l'activité.

- DÉPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'Enim par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants-droit du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention.

Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel avec 25 838 actifs cotisants (1) (29 189 en 2020), et 106 327 pensions versées (2) (107 938 en 2020). Le nombre global des pensions diminue de manière continue (-7,2 %) sur la période 2015-2021.

Pour 2021, le niveau moyen des pensions est de 11 464 € pour les pensions de droit direct et de 5 971 € pour les pensions de droit dérivé. Pour 2020, ce dernier se situait à 11 349 € pour les pensions de droit direct, et à 6 157 € pour les pensions de réversion.

Le déficit constaté de la branche vieillesse après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) est couvert par la subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2021 à 799 M€ (contre 813 M€ en 2020), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 990,5 M€ en 2021 (1 006,4 M€ en 2020, 1 018 en 2019, 1 035,4 en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 80,7% (80,8% en 2020, 80% en 2019, 79,6% en 2018, 78 % en 2017, 77 % en 2016).

En regard, comme en 2020, le résultat de la branche a été excédentaire de 25,4 M€ en 2021 (excédent de 12 M€ en 2020 et de 17,4 M€ en 2019, déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

(1) : effectif moyen mensuel basé sur les lignes de services d'octobre 2018 à septembre 2019. Le mode de recensement des actifs a pu être affiné, grâce au détail des lignes de service.

(2) : directes et réversions

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	823 189 938	823 189 938	809 591 379	809 591 379	809 570 163	809 570 163
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 173 849
Transferts	812 994 873	812 994 873	799 396 314	799 396 314	799 396 314	799 396 314
Total	823 189 938	823 189 938	809 591 379	809 591 379	809 570 163	809 570 163
Total des subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 173 849	10 173 849
Total des transferts	812 994 873	812 994 873	799 396 314	799 396 314	799 396 314	799 396 314

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0 0 0	288 293 278	2 0 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	288 293 278	2 0 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Emplois sous plafond 2021 *	293	278

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-1	-10

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Justification au premier euro

La loi de finances initiale pour 2021 prévoyait 293 ETPT sous plafond. Le plafond d'emploi a été respecté puisque l'exécution présente une consommation de 278 ETPT.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	36 021 223	42 000 000	33 849 000
Total	36 021 223	42 000 000	33 849 000

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENIM - Etablissement national des invalides de la marine

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le budget global de l'Enim, d'environ 1,57 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime que sur la branche vieillesse, pour une dépense de 809,6 M€, et représentent près de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (393,3 M€), des cotisations vieillesse (106,6 M€), de la compensation généralisée vieillesse (79 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Enim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant d'environ 43 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges.

La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Enim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2016-2020 (prolongée par avenant pour 2021) porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'usager. La nouvelle COG 2022-2026, signée par la ministre de la Mer en février 2022, prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la part de l'Enim.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes	36 011	36 011	43 284	43 284	43 416	43 416
Transferts	36 011	36 011	43 284	43 284	43 416	43 416
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	823 190	823 190	809 591	809 591	809 570	809 570
Subventions pour charges de service public	10 195	10 195	10 195	10 195	10 174	10 174
Transferts	812 995	812 995	799 396	799 396	799 396	799 396
Total	859 201	859 201	852 875	852 875	852 986	852 986

Les transferts en provenance de l'État concernent :

- le programme 197 (régime spécial des marins) au titre des charges de pensions et de la subvention de charges de service public ;
- le programme 205 (sécurité et affaires maritimes), pour la compensation par l'État d'exonérations de cotisations sociales.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Opérateurs

En 2021, le programme 197 a versé à l'Enim 799 396 314 € (contre 812 994 873 € en 2020) au titre des pensions, et 10 173 849 € (10 195 065 € en 2020) au titre de la subvention pour charges de service public de l'établissement. Le programme 205 a compensé 43 415 791 € de contributions sociales patronales à l'Enim au titre de l'année 2021 et 36 010 703,77 € au titre de l'année 2020.

En outre, les programmes 103 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats d'apprentissage) et 138 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats outre-mer) compensent des absences de recettes pour l'Enim, mais ces transferts transitent désormais par l'ACOSS et il n'y a pas de lien financier direct entre l'État et l'Enim. En conséquence, dans le tableau de compte de résultat figurant ci-dessous, les transferts provenant des programmes de l'État 103 et 138 ne sont pas intégrés dans la section des subventions de l'État.

COMPTÉ FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTÉ DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	19 300	18 112	Subventions de l'État	849 591	852 986
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>3 842</i>	<i>3 500</i>	– subventions pour charges de service public	<i>10 195</i>	<i>10 174</i>
			– crédits d'intervention(transfert)	<i>839 396</i>	<i>842 812</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 645	11 821	Fiscalité affectée	42 000	33 849
Intervention (le cas échéant)	1 536 420	1 488 976	Autres subventions	495 784	483 132
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	39 900	31 926	Revenus d'activité et autres produits	179 820	174 296
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>39 900</i>	<i>31 926</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>32 300</i>	<i>32 850</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 568 365	1 518 909	Total des produits	1 567 195	1 544 263
Résultat : bénéfice		25 354	Résultat : perte	1 170	
Total : équilibre du CR	1 568 365	1 544 263	Total : équilibre du CR	1 568 365	1 544 263

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 430	24 430
Investissements	4 045	2 310	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	5		Augmentation des dettes financières	5	
Total des emplois	4 050	2 310	Total des ressources	6 435	24 430
Augmentation du fonds de roulement	2 385	22 120	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat 2021 provisoire est en excédent, avec un bénéfice de 25,3 M€, porté par la branche vieillesse, ce qui représente 1,7 % du budget global de l'établissement y compris dépenses d'intervention.

Les dépenses d'intervention (pension et maladie) représentent 98 % du total des charges. Les subventions versées par l'État (programmes 197 et 205) représentent environ la moitié (55%) des produits. La subvention d'équilibre pour la branche maladie compense l'ensemble des charges constatées de la branche.

Les tableaux de compte de résultat et de financement abrégé incluent les charges et produits calculés, contrairement à la présentation des crédits par destination.

Ces charges et produits calculés pour l'Enim sont les suivants en 2021 :

- Charges calculées (32 M€) : correspondent essentiellement aux provisions sur les prestations (légal et extra-légal), créances douteuses, contentieux, fraudes, et aux dotations aux amortissements.
- Produits calculés (32,9 M€) : reprises sur provisions de l'une ou l'autre branche.

A cela s'ajoute les produits liés aux indus et contentieux ainsi que les reprises de provision (produits calculés).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
81 480	96 600	187 220

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution de la trésorerie de l'Enim qui s'élève à 187,2 M€ au 31 décembre 2021.

Il y a par ailleurs une coquille concernant le niveau le niveau de trésorerie du compte financier 2020, qui ne s'élève pas à 81 480 000 €, mais à 98 496 903 €.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 300	19 300	18 112	18 112
Fonctionnement	8 493	8 845	7 456	7 476
Intervention	8 140	8 140	5 270	5 270
Investissement	4 045	4 045	3 111	2 310
Total des dépenses AE (A) CP (B)	39 978	40 330	33 949	33 168
dont contributions employeur au CAS pensions	3 842	3 842	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	35 205	33 545
Subvention pour charges de service public	10 195	10 173
Autres financements de l'État	2 908	2 757
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	22 033	19 610
Recettes propres	70	1 005
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	35 205	33 545
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	377
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 125	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Branche "maladie"	0	0	0	5 383	5 383	0	0	5 383	5 383	
	0	0	0	3 194	3 194	0	0	3 194	3 194	
Branche "vieillesse"	0	0	0	2 757	2 757	0	0	2 757	2 757	
	0	0	0	2 076	2 076	0	0	2 076	2 076	
Support "bâtiments - immobiliers"	0	1 141	1 141	0	0	370	370	1 511	1 511	
	0	1 081	1 115	0	0	249	270	1 330	1 385	
Support "frais généraux - logistique"	0	1 877	1 926	0	0	0	0	1 877	1 926	
	0	1 375	1 420	0	0	0	0	1 375	1 420	
Support "Informatique"	0	4 724	5 027	0	0	3 675	3 675	8 399	8 702	
	0	4 278	4 208	0	0	2 862	2 040	7 140	6 248	
Support Ressources humaines	19 300	751	751	0	0	0	0	20 051	20 051	
	18 112	722	733	0	0	0	0	18 834	18 845	
Total	19 300	8 493	8 845	8 140	8 140	4 045	4 045	39 978	40 330	
	18 112	7 456	7 476	5 270	5 270	3 111	2 310	33 949	33 168	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 125	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 130	5
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	377
Abondement de la trésorerie fléchée	0	378
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	5 130	382

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	377
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	382
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 125	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 125	1
Total des financements	5 130	382

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'écart de variation de trésorerie entre le tableau retraçant l'évolution de trésorerie, et le tableau d'équilibre financier ci-dessus, correspond notamment au fait que le tableau d'autorisation budgétaire ne prend pas en compte la ressource versée pour compenser la branche maladie du régime de sécurité sociale des marins.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	290	293	281
– sous plafond	288	293	278
– hors plafond	2		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | Opérateurs

Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'Enim s'élèvent à 278 ETPT sous plafond, contre 288 ETPT sous plafond au 31 décembre 2020. Cette sous-exécution de 15 ETPT sous plafond sur l'exercice 2021 correspond pour la majeure partie à des retards dans les recrutements des postes vacants. Ces derniers qui devaient se conclure en 2021, auront finalement lieu en 2022.

PROGRAMME 195
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Le programme "Régimes de retraites des mines, de la SEITA et divers" porte les subventions qui visent à équilibrer financièrement un ensemble de régimes spéciaux de retraite qui ont pour caractéristique commune d'être fermés (c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun nouvel affilié) et en rapide déclin démographique. Certains régimes comportent encore un petit effectif de cotisants, alors que d'autres sont quasiment éteints. Ces régimes étant en incapacité de se financer par eux-mêmes dans le cadre d'un fonctionnement en répartition, l'État leur verse, via ce programme budgétaire, des subventions qui traduisent l'expression de la solidarité nationale envers les bénéficiaires de ces différents régimes.

L'ensemble de la dépense du programme s'est élevée à 1 129,8 M€ en 2021, après 1 199,5 M€ en 2020, soit une diminution de 69,7 M€ (-5,8 %).

La diminution de la dépense s'explique principalement par la démographie des régimes. Ainsi, le régime des mines, qui représente 88 % de la dépense du programme, a vu sa démographie de pensionnés (droit direct et réversion) diminuer de 221 000 à 206 000.

En contrepartie du financement par la solidarité nationale, l'État demande aux organismes chargés de la gestion de ces régimes une action efficace, réalisée à un coût maîtrisé, mesurée notamment au travers des indicateurs de performance du programme. En particulier, la signature en février 2022 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2022-2024 de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) s'inscrit dans cette perspective.

Afin de mesurer et comparer les progrès réalisés, la méthodologie de la plupart de ces indicateurs a été uniformisée au sein de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». Pour des régimes en déclin démographique, l'enjeu principal est en effet de maintenir et d'améliorer les indicateurs de gestion, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires et de coûts fixes par nature difficilement pilotables. L'analyse des résultats de ces indicateurs démontre l'atteinte des objectifs fixés en projet de loi de finances.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la gestion des régimes

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (caisse des mines)

INDICATEUR 1.3 : Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (régime SEITA)

OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement

INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop versés

Objectifs et indicateurs de performance

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Optimiser la gestion des régimes****INDICATEUR****1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Régime de retraite des mines	€	180	205	200	232	232	Non déterminé
Régime SEITA	€	341,6	340,6	350,7	342,98	346,04	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : CANSSM et service gestionnaire de la Caisse des dépôts pour les mines, l'APC pour le régime de la SEITA.

Mode de calcul : montant des rémunérations versées à l'institution gestionnaire rapporté au nombre de dossiers de primo-liquidation de pension traités.

Régime de retraite des mines : l'indicateur rapporte les seuls coûts de personnel directement rattachés au processus de liquidation au nombre de primo liquidations suite à la prise en compte des amortissements de différents projets informatiques.

Régime de retraite de la SEITA : le coût unitaire de la primo-liquidation en tant qu'acte de gestion est un des éléments du calcul global de la rémunération de l'APC qui repose sur un tarif par acte de gestion et intègre également les coûts de fonctionnement pour l'APC. L'indicateur repose donc sur un calcul de coût complet et non sur la présentation de la seule masse salariale. La progression du coût de primo-liquidation est donc celle du coût unitaire de l'acte de gestion fixé par l'APC, revalorisé chaque année en fonction de l'inflation prévisionnelle. Il est donc stable en euros courants. A la fin de chaque gestion, l'écart entre le coût unitaire revalorisé sur une base provisionnelle et le coût constaté fait l'objet d'une régularisation. Le résultat ne peut donc être directement comparé à celui d'autres régimes de la mission.

INDICATEUR**1.2 – Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (caisse des mines)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rémunération de la caisse des dépôts pour la fonction service de la prestation	M€	12,7	12,3	11,6	11,6	11,6	10,8
Masse des prestations servies	M€	1299	1240	1199	1177	1177	1114
Ratio	c€	0,98	0,99	0,97	0,99	0,99	0,97

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts

Mode de calcul : Cet indicateur rapporte le montant de la rémunération de la Caisse des Dépôts par la CANSSM au montant des prestations légales versées aux mineurs retraités.

Ce ratio ne prend pas en compte les prestations légales versées par la Caisse des dépôts aux agents statutaires de la CANSSM, qui font l'objet d'une rémunération forfaitaire.

INDICATEUR

1.3 – Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (régime SEITA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rémunération de l'APC pour la gestion	€	265 160	275 000	279 000	282 134	284 655	Non déterminé
Masse des prestations servies	M€	146,8	141,3	136	135,4	136,1	Non déterminé
Ratio	œ€	0,18	0,20	0,20	0,20	0,20	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : APC

Mode de calcul : cet indicateur rapporte la rémunération de l'APC qui correspond à la facture totale pour ce régime (y compris les charges directes) aux prestations servies qui correspondent aux seules prestations légales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de l'acte de gestion le plus complexe du processus « retraite » qui mobilise un volant de moyens incompressibles (frais fixes), la tendance haussière du coût de la primo-liquidation est appelée à se confirmer à l'avenir. L'augmentation constatée ces dernières années demeure toutefois modérée.

En effet, le dernier cotisant du régime de la SEITA ayant liquidé sa retraite sur l'exercice 2018, il n'y a désormais plus aucun cotisant actif au sein du régime. De fait, la masse des prestations servies est désormais strictement décroissante d'une année sur l'autre, ce qui génère de manière mécanique une hausse relative du ratio frais de gestion / prestations servies.

S'agissant des frais de gestion, la part qu'ils représentent par rapport à la masse de prestations servies est relativement réduite pour les deux régimes.

OBJECTIF

2 – Optimiser le taux de recouvrement

INDICATEUR

2.1 – Taux de récupération des indus et trop versés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Régime de retraite des mines	%	91,6	96,0	97,6	97,6	97,35	97,6
Régime SEITA	%	93	89	95	95	93	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts, APC

Mode de calcul : Pour la Retraite des mines, les trop versés correspondent dans la majorité des cas, à des prestations servies postérieurement au décès du titulaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre des mesures prises par les deux régimes afin de maîtriser leurs coûts de gestion, une sensibilisation sur le sujet du recouvrement des indus a permis d'améliorer le taux de recouvrement et le suivi des dossiers susceptibles de déboucher sur un recouvrement effectif. Ces éléments ont permis aux deux régimes d'améliorer leur taux de recouvrement au cours des dernières années. Le niveau atteint depuis quelques années est désormais plus difficile à dépasser, la dépense en gestion nécessaire pour y arriver étant susceptible de dépasser le gain financier attendu, particulièrement dans le cas de régimes en forte décroissance démographique.

Régime des mines :

En matière de recouvrement, deux caractéristiques sont à prendre en compte pour le régime des mines. D'une part, il se caractérise par une forte population de retraités résidant à l'étranger (20 %). D'autre part, la proportion, en constante augmentation, des bénéficiaires de pensions de réversion (près de 50 %), pour lesquelles le recouvrement d'un trop perçu après décès s'avère plus difficile, en raison de la nécessité de devoir identifier les héritiers ou les tiers encaisseurs.

Dans ce contexte, les opérations de recouvrement peuvent s'avérer complexes et coûteuses, surtout lorsqu'il s'agit de pensionnés décédés résidant à l'étranger.

La mise en place de la Mutualisation des Contrôles d'Existence (MCE) en novembre 2019, permet dorénavant de générer des contrôles annuels élargis à l'ensemble des personnels résidant à l'étranger. L'absence de réponse à une enquête de vie dans un délai de 3 mois, donne lieu à suspension du versement de la pension, ce qui a pour conséquence en cas de décès, de réduire sensiblement le montant de créances à récupérer.

Régime de la SEITA :

Pour ce qui concerne la SEITA, le solde total des indus au 31 décembre 2020 s'élève à 145 809 € provisionnés à hauteur de 69 685 € (la méthodologie adoptée par l'APC conduit à ne pas provisionner les créances de l'année). La provision est constituée selon la méthode suivante : créances N provisionnées à 0 %, créances N-1 provisionnées à 50 %, créances N-X et antérieures provisionnées à 100 %. Le recouvrement des indus s'effectue généralement de manière échelonnée par prélèvement sur les échéances de la pension de réversion. Les indus constatés en fin d'année N dégradent mécaniquement le taux de recouvrement de l'exercice N.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217
02 – Régime de retraite de la SEITA	136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909	136 263 707
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 099 536 861 255	1 099 536 861 255	1 099 536
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	100 000 100 202	100 000 100 202	100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		0 0	0
Total des AE prévues en LFI	1 148 714 460	1 148 714 460	1 148 714 460
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-18 646 963	-18 646 963	
Total des AE ouvertes	1 130 067 497	1 130 067 497	
Total des AE consommées	1 129 801 492	1 129 801 492	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217
02 – Régime de retraite de la SEITA	136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909	136 263 707
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 099 536 861 255	1 099 536 861 255	1 099 536
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	100 000 100 202	100 000 100 202	100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		0 0	0
Total des CP prévus en LFI	1 148 714 460	1 148 714 460	1 148 714 460
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-18 646 963	-18 646 963	
Total des CP ouverts	1 130 067 497	1 130 067 497	
Total des CP consommés	1 129 801 492	1 129 801 492	

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605 1 056 165 042	1 062 671 605	1 062 671 605 1 056 165 042
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024 141 980 383	139 238 024	139 238 024 141 980 383
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 343 337 1 283 799	1 343 337	1 343 337 1 283 799
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000 100 000	120 000	120 000 100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		0	0 0
Total des AE prévues en LFI	1 203 372 966	1 203 372 966	1 203 372 966
Total des AE consommées	1 199 529 224		1 199 529 224

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605 1 056 165 042	1 062 671 605	1 062 671 605 1 056 165 042
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024 141 980 383	139 238 024	139 238 024 141 980 383
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 343 337 1 283 799	1 343 337	1 343 337 1 283 799
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000 100 000	120 000	120 000 100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		0	0 0
Total des CP prévus en LFI	1 203 372 966	1 203 372 966	1 203 372 966
Total des CP consommés	1 199 529 224		1 199 529 224

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 199 529 224	1 148 714 460	1 129 801 492	1 199 529 224	1 148 714 460	1 129 801 492
Transferts aux ménages	10 000	10 000	10 202	10 000	10 000	10 202
Transferts aux autres collectivités	1 199 519 224	1 148 704 460	1 129 791 290	1 199 519 224	1 148 704 460	1 129 791 290
Total hors FdC et AdP		1 148 714 460			1 148 714 460	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-18 646 963			-18 646 963	
Total*	1 199 529 224	1 130 067 497	1 129 801 492	1 199 529 224	1 130 067 497	1 129 801 492

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 398 474		2 398 474
01/12/2021						16 248 489		16 248 489
Total						18 646 963		18 646 963

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						18 646 963		18 646 963

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126
02 – Régime de retraite de la SEITA		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		1 099 536 861 255	1 099 536 861 255		1 099 536 861 255	1 099 536 861 255
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF		100 000 100 202	100 000 100 202		100 000 100 202	100 000 100 202
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 148 714 460	1 148 714 460	0	1 148 714 460	1 148 714 460
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-18 646 963	-18 646 963		-18 646 963	-18 646 963
Total des crédits ouverts	0	1 130 067 497	1 130 067 497	0	1 130 067 497	1 130 067 497
Total des crédits consommés	0	1 129 801 492	1 129 801 492	0	1 129 801 492	1 129 801 492
Crédits ouverts - crédits consommés		+266 005	+266 005		+266 005	+266 005

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 148 714 460	1 148 714 460	0	1 148 714 460	1 148 714 460
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 148 714 460	1 148 714 460	0	1 148 714 460	1 148 714 460

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	45 948 578	45 948 578	0	45 948 578	45 948 578
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	45 948 578	45 948 578	0	45 948 578	45 948 578

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 130 067 497	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 130 067 497
AE engagées en 2021 (E2) 1 129 801 492	CP consommés en 2021 (P2) 1 129 801 492
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 129 801 492
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 266 005	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 129 801 492	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -1 129 801 492
AE engagées en 2021 (E2) 1 129 801 492	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 1 129 801 492
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Justification par action

ACTION

01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217	993 162 126
Transferts aux autres collectivités	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217	993 162 126
Total	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217	993 162 126

La subvention versée en 2021 à la CANSSM pour le financement du régime d'assurance vieillesse des mines s'avère inférieure de 18 M€ (soit un écart de - 1,8 %) au montant prévu en loi de finances initiale pour 2021. Cet écart est notamment lié à une surmortalité des affiliés du régimes de retraite sur l'année écoulée.

ACTION

02 – Régime de retraite de la SEITA

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Régime de retraite de la SEITA		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	136 263 707	135 677 909	136 263 707	135 677 909
Transferts aux autres collectivités	136 263 707	135 677 909	136 263 707	135 677 909
Total	136 263 707	135 677 909	136 263 707	135 677 909

La subvention du programme 195 versée au régime de retraite de la SEITA a été inférieure de 0,6 M€ à la loi de finances initiale de 2021, soit un écart d'environ -0,4 %.

Au 31 décembre 2021, le régime comptait 6 984 titulaires d'une pension de retraite (-4,1 % en variation annuelle) et ne compte désormais plus aucun cotisant actif.

ACTION

04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 099 536	861 255	1 099 536	861 255
Transferts aux autres collectivités	1 099 536	861 255	1 099 536	861 255
Total	1 099 536	861 255	1 099 536	861 255

La subvention de l'État en 2021 versée au régime de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM), régime fermé et en extinction, qui ne réunissait plus que 53 bénéficiaires en décembre 2021, a été inférieure de 0,2 M€ aux prévisions sous-jacentes du PLF 2021. Cet écart résulte d'une baisse plus importante que prévue du nombre de pensionnés, mais cet écart n'est que peu significatif au regard du montant global du programme.

Compte tenu du nombre d'affiliés en décroissance continue, la précision de la prévision (rapportée aux masses de pensions servies) est appelée à se dégrader à l'avenir.

ACTION**07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	100 000	100 202	100 000	100 202
Transferts aux ménages	10 000	10 202	10 000	10 202
Transferts aux autres collectivités	90 000	90 000	90 000	90 000
Total	100 000	100 202	100 000	100 202

La subvention couvrant à la fois des allocations sur-complémentaires de retraite, des rentes d'accident du travail (versées par le Service des retraites de l'État - SRE) et les frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC), a été conforme aux prévisions établies dans le cadre du PLF 2021.

ACTION**11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0			0
			0			0